

Congés liés à la vie familiale :

TYPE DE CONGE	OBJET	STATUT DE L'AGENT	DUREE	Pièces à fournir	Formalité de dépôt de la demande	INCIDENCES du congé
CONGE DE MATERNITE	Accueillir un nouvel enfant	FONCTIONNAIRE ou SALARIÉ	6 semaines avant, 10 semaines après date accouchement A partir du 3eme enfant, 8 semaines avant et 18 semaines après accouchement	Certificat médical indiquant date d'accouchement ou carnet de maternité	Demande de congé de maternité avant la fin du 4 ^{ème} mois de grossesse	
CONGE DE PATERNITE	Congé pour agent masculin suite à naissance d'un ou plusieurs enfants A prendre impérativement dans les 4 mois suivant la naissance	FONCTIONNAIRE ou SALARIE	11 jours calendaires 18 jours si naissance multiple	Copie de l'acte de naissance ou Copie du livret de famille ou copie de l'acte de reconnaissance par le père	demande de congé en LR avec AR 1 mois avant début du congé	Considéré comme services effectifs Sans incidence sur avancement, retraite et droit à CA
CONGE D'ADOPTION	Adoption d'un ou plusieurs enfants par un agent féminin ou masculin (si le conjoint a renoncé au bénéfice de son droit)	FONCTIONNAIRE ou SALARIE	10 semaines (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant) 18 semaines (3 ^{ème} enfant) 22 semaines (adoption multiples)	Jugement, pièce d'état civil, ...	Demande formulée auprès du supérieur hiérarchique	

CONGÉ PARENTAL	Congé de droit à l'occasion de chaque naissance ou adoption avec une ancienneté minimale d'1 an	SALARIE	Durée initiale maximum de 1 an renouvelable		Demande de congé à faire au moins 1 mois avant date souhaitée si après congé maternité, sinon 2 mois avant	Congé non rémunéré
	Congé de droit à l'occasion de chaque naissance ou adoption sans condition d'ancienneté	FONCTIONNAIRE	Durée initiale de 6 mois renouvelable		Demande de congé à faire au moins 1 mois avant date souhaitée	Congé non rémunéré
CONGÉ D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE	Accompagnement de personnes partageant son domicile faisant l'objet de soins palliatifs	FONCTIONNAIRE	3 mois maximum	Certificat médical	demande de congé écrite 15 jours avant début du congé	Congé non rémunéré Assimilé à une période de service effectif
	Accompagnement de personnes partageant son domicile faisant l'objet de soins palliatifs	SALARIE	3 mois maximum	Certificat médical	demande de congé en LR avec AR 15 jours avant début du congé	Congé non rémunéré Assimilé à une période de service effectif

CONGE DE PRESENCE PARENTALE	Présence soutenue ou soins contraignants sur enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité	SALARIE	310 jours ouvrés Non fractionnables	Certificat médical	demande de congé en LR avec AR 15 jours avant début du congé	Contrat de travail suspendu Congé non rémunéré
	Présence soutenue ou soins contraignants sur enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité	FONCTIONNAIRE Ou CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC	310 jours ouvrés Non fractionnables	Certificat médical	demande de congé en LR avec AR 15 jours avant début du congé	Congé non rémunéré Affectation toujours sur son emploi Pas de droit à pension durant congé